Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_052-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-052 Participation financière 2026 au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_052-DE

CM 2026-052 Participation financière 2026 au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

La commune de Guilers verse annuellement une participation financière au syndicat intercommunal du Vélodrome Brest-Ponant-Iroise.

Selon les statuts du Syndicat, le budget prévisionnel est basé sur une répartition à 60% pour la ville de Brest et à 40 % pour les autres communes. Les communes du canton de Saint-Renan et les communes de Guilers, Gouesnou et Plouzané ont une quote-part affectée du coefficient 1,5 ; pour les autres communes, il est de 1. La quote-part est basée sur la population de chaque commune.

Le montant de la participation demandée à la ville de Guilers pour l'année 2026 s'élève à 1 528,00 € soit un montant identique à celui de 2025.

***

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation financière de la commune de Guilers au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise, d'un montant de 1 528 €, et en autorise le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65568 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC

